

Parc national des Cévennes

Orientation 03-3: Assurer une gestion quantitative équilibrée, permettant le respect des milieux aquatiques et la satisfaction des besoins

[...]

- **Mesure 3.3.1: Améliorer la connaissance pour une meilleure gestion quantitative des ressources en eau**

La mise en place d'une gestion quantitative équilibrée en amont des bassins versants nécessite une vision d'ensemble sur un vaste espace, en raison des très fortes solidarités entre l'amont et l'aval, particulièrement sur le versant méditerranéen, marqué par des étiages souvent très sévères et des crues parfois violentes. Le changement climatique renforce la nécessité d'une stratégie prospective d'adaptation, permettant d'assurer le développement du territoire dans le cadre d'une solidarité mutuelle entre amont et aval. Cette stratégie nécessite en premier lieu d'approfondir la connaissance des eaux superficielles et souterraines.

L'enjeu principal est de disposer des connaissances permettant de déterminer, en fonction des spécificités de chaque cours d'eau (bassin versant, aquifère), les débits qui permettent à la fois la satisfaction des usages économiques et le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

Un programme d'études est développé à l'échelle du Parc national pour améliorer la connaissance des spécificités du régime hydrologique et du fonctionnement biologique des cours d'eau cévenols (besoins des milieux aquatiques en période d'étiage).

Les opérations locales de gestion concertée de l'eau (mesure 3.1.1), à partir de l'étude des ressources en eau, des débits d'étiage, des usages, des prélèvements et des performances des équipements, organisent l'adéquation entre besoins et ressources afin de rendre possible la meilleure satisfaction des usages : adaptation des normes de débit dans le cadre prévu par le code de l'environnement, aménagements, organisation de la gestion.

Rôle de l'établissement public du Parc national

Engagement des études sur les usages et les milieux aquatiques

Suivi quantitatif dans le coeur (observatoire de l'eau)

Pilotage des études hydrogéologiques.

Contributions des communes adhérentes

Accompagnement pour la réalisation des études

Relais pour la diffusion des résultats auprès des habitants

Principaux autres partenaires à mobiliser

Agences de l'eau, DREAL, DDT, ONEMA

Régions, Départements

EPTB, Structures porteuses des SAGE et contrats de rivière, BRGM, CNRS

Parc national des Cévennes

- **Mesure 3.3.2: Réaliser des économies d'eau et orienter les usages vers plus de sobriété dans les prélèvements**

Les débits d'étiage diminuent progressivement, en raison du changement climatique et de la modification de la végétation sur les versants, en particulier avec l'accroissement de la couverture forestière. Parallèlement, l'évolution des prélèvements est mal connue. Les usages domestiques et touristiques augmentent et d'importants volumes sont aujourd'hui perdus par les fuites des réseaux d'eau potable.

Pour se préparer au mieux à une ressource de plus en plus limitée tout en préservant les milieux aquatiques, le territoire s'oriente vers une gestion plus économe des prélèvements en eau.

Les acteurs de la charte s'engagent à améliorer le rendement des réseaux d'adduction d'eau potable, en priorité là où les études auront mis en évidence de fortes tensions sur la ressource (mesure 3.3.1).

Ils mettent en place une véritable politique de l'eau sur leur territoire : mise en place de compteurs, professionnalisation de la gestion, mutualisation des services, ajustement du prix facturé au m³ d'eau.

Ils réalisent des schémas directeurs concernant l'eau potable à l'échelle intercommunale.

Ils engagent des réflexions pour réduire les consommations d'eau dans les projets collectifs (urbanisme, développement touristiques, piscines, etc.) et privés.

Ils sensibilisent le grand public, les collectivités et les professionnels à une gestion plus économe de la ressource (pratiques sobres, équipements économes, etc.)

Rôle de l'établissement public du Parc national

Animation du réseau de gestionnaires de bassins
Appui technique et financier aux économies d'eau dans le coeur
Outils de sensibilisation

Contributions des communes adhérentes

Intégration dans les documents d'urbanisme
Réalisation de schémas directeurs AEP
Amélioration du rendement des réseaux
Participation à la sensibilisation

Principaux autres partenaires à mobiliser

Gestionnaires de bassin, Agences de l'eau, ONEMA
Régions, Départements, DDT
Structures porteuses des SAGE et des contrats de rivière

Parc national des Cévennes

• Mesure 3.3.3 Accompagner l'agriculture vers plus de sobriété dans les prélèvements d'eau

L'agriculture joue un rôle positif essentiel dans le fonctionnement global des bassins versants, notamment en participant à la maîtrise du couvert végétal et en limitant la fermeture des milieux. Néanmoins, elle peut être une source d'impacts négatifs sur l'eau et les milieux aquatiques, à travers l'utilisation de certaines substances vétérinaires ou phytosanitaires, de certains amendements (développement du lisier en substitution du fumier) ou tout simplement par une pression trop forte des cheptels sur des milieux sensibles.

L'irrigation est souvent réalisée par des béals qui, en raison de prise d'eau non adaptée ou de l'importance des fuites, peuvent prélever une part non négligeable du débit du cours d'eau pour permettre des usages dont les besoins sont souvent limités. S'ils impactent parfois les tronçons de cours d'eau qu'ils court-circuitent et participent ainsi au déficit quantitatif, les béals contribuent néanmoins au maintien des exploitations agricoles qui ont besoin de constituer des stocks fourragers pour la période hivernale. Ces exploitations, à travers les prairies irriguées qu'elles maintiennent dans les vallées, jouent un rôle central pour le maintien des milieux ouverts dans le coeur et la zone tampon de la réserve de biosphère. Elles contribuent ainsi au caractère du Parc national, ainsi qu'à d'autres objectifs de la charte, notamment le maintien de l'agro-pastoralisme.

L'enjeu est de maintenir ces activités tout en réduisant ou limitant leur pression sur les milieux aquatiques.

Les acteurs de la charte accompagnent la profession agricole dans l'ensemble des projets permettant de rationaliser l'utilisation de l'eau dans le cadre d'une politique agricole qui s'adapte à la disponibilité de la ressource en eau.

Ils apportent un appui technique, financier et administratif aux irrigants pour optimiser leurs prélèvements, en tenant compte de la disponibilité de la ressource en eau.

Ils promeuvent des actions déjà engagées (optimisation des béals ayant encore une utilisation économique, mise en place de micro-irrigations, etc.) afin d'aider la profession agricole à optimiser l'utilisation de la ressource.

Rôle de l'établissement public du Parc national

Appui technique et financier aux économies d'eau dans le coeur
Outils de sensibilisation

Contributions des communes adhérentes

Participation à la sensibilisation

Principaux autres partenaires à mobiliser

Gestionnaires de bassin, Agences de l'eau
Régions, Départements
DDT, ONEMA, DREAL
Chambres d'agriculture

Parc national des Cévennes

Structures porteuses des SAGE et des contrats de rivière

- **Mesure 3.3.4: Valoriser et gérer les ressources alternatives**

L'abondance des ouvrages hydrauliques anciens témoigne de la préoccupation historique du stockage de l'eau pour disposer d'une réserve suffisante pendant l'été. Hérités de traditions agro-pastorales, ces ouvrages désormais inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO mobilisent les eaux de pluie (lavognes, citernes, gourgues) ou les eaux souterraines (mines).

Dans une perspective de poursuite de la restauration des milieux aquatiques et dans un contexte de baisse tendancielle des débits d'étiage naturels, les efforts d'économie d'eau ne seront pas partout suffisants pour atteindre l'équilibre entre la disponibilité de la ressource et les besoins en eau. Les SDAGE mentionnent alors que lorsque les économies d'eau ne suffisent pas, le recours aux ressources de substitution est favorisé.

Dans les situations où les économies d'eau ne suffisent pas à couvrir les besoins des différents usages, la valorisation de ressources en eau alternatives est encouragée, à la lumière d'études préalables d'opportunité et de faisabilité.

Le stockage des eaux de pluie est encouragé et soutenu.

Sur la base d'un approfondissement de la connaissance des ressources en eaux souterraines, de leurs conditions d'alimentation et des relations avec les eaux de surface, la mobilisation des eaux souterraines peut permettre d'alimenter des hameaux, ou de sécuriser à long terme l'approvisionnement des communes. L'ensemble des Causses est identifié comme une ressource stratégique par le SDAGE Adour-Garonne ; leur étude est complétée, notamment pour la Causse Méjean.

Après analyse de différents scénarios prenant en compte les intérêts économiques et environnementaux, des ouvrages de stockage de l'eau, prélevée dans les cours d'eau ou à leur source, peuvent être créés dans le but de supprimer le prélèvement pendant l'étiage (stockage de substitution).

Les stockages de petite capacité destinés aux usages locaux à échelle individuelle ou semi collective, et situés hors cours d'eau, afin de faciliter leur intégration dans les paysages, sont privilégiés.

Rôle de l'établissement public du Parc national

Assistance technique auprès des collectivités, avec priorité au coeur et à la zone tampon de la réserve de biosphère

Contributions des communes adhérentes

Contribution à la gestion des ouvrages collectifs

Initiative d'études voire de construction d'ouvrages

Parc national des Cévennes

Principaux autres partenaires à mobiliser

Agences de l'eau, Gestionnaires de bassins, Régions, Départements, Chambres d'agriculture, DREAL, DDT et ONEMA, BRGM

Structures porteuses des SAGE et des contrats de rivière

Page 136 de la Charte PNC

Référence ID de l'article : #2804

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-18 15:37